



Déclaration Point CSSCT UNSA Ferroviaire du CSE TER AURA du 25 02 2021

Monsieur le Président,

Tout d'abord, dans le Plan d'Action Sécurité 2021, nous constatons que la mise en place de la NPEDT n'est toujours pas ancrée.

Certes, elle s'est faite durant le mouvement social de décembre 2019.

Puis le confinement et les périodes de congés protocolaires ont suivi, et cela n'a pas permis aux agents de s'approprier correctement cette procédure.

On voit bien que lorsqu'il y a des réorganisations d'organisation cumulées à des modifications réglementaires importantes, l'entreprise ne permet pas une bonne appropriation des nouveaux process.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la formation est primordiale, la seule information en matière de sécurité ne permet pas une acquisition satisfaisante des procédures.

Il apparaît au vu de ce Plan d'Action Sécurité qu'il est urgent et nécessaire de faire baisser le nombre d'évènements sécurité.

L'UNSA-Ferroviaire attire votre attention sur le fait que lors de nouvelles organisations, il est important de mettre des moyens humains et techniques conséquents lors de la mise en place ou du déploiement des projets.

Concernant les accidents de travail, le nombre en 2020 est faussé du fait de la crise sanitaire et de l'impact sur les circulations ferroviaires.

L'UNSA-Ferroviaire attire votre vigilance concernant les accidents de travail pour outrages ou atteintes aux personnes. Depuis quelques mois, on note que la clientèle est plus à cran au vu du contexte actuel. Les obligations gouvernementales applicables dans les trains et gares mettent nos agents dans des situations difficiles.

Concernant le COVID -19, au vu des dernières annonces gouvernementales, pouvez-vous nous dire si effectivement les cabinets médicaux SNCF sont habilités à vacciner les agents concernés qui le souhaitent ? Si oui à partir de quelle date ? Comment cela va-t-il se passer en pratique ?

Je vous remercie.